

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Organisation de la prestation

CCI International Lorraine est une initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Moselle, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, des Vosges et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Lorraine.

CCI International Lorraine est un service porté administrativement par la CCIR Lorraine: 10 viaduc Kennedy - CS 4231 - 54042 NANCY Cedex

Tél : 03.83.90.13.13 Fax : 03.83.28.88.33

Mail : crci@lorraine.cci.fr site : www.webexportlorraine.com

CCI International Lorraine a pour vocation, parmi ses activités de soutien au développement export des entreprises, de mettre en contact les responsables d'entreprises Lorraines ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information.

Sauf cas particulier, les prestations de CCI International Lorraine sont réservées aux entreprises de la région Lorraine, organisations professionnelles, organismes consulaires et autres opérateurs établis en Lorraine. Les opérations collectives organisées par CCI International Lorraine font l'objet d'une circulaire de lancement diffusée par CCI International Lorraine et/ou par ses partenaires auprès des entreprises concernées, fixant les conditions financières de participation.

Les dispositions qui suivent établissent les conditions générales de vente des prestations commercialisées par CCI International Lorraine. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation ou dérogation formelle et expresse de CCI International Lorraine, prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par l'entreprise sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à CCI International Lorraine, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que CCI International Lorraine ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par CCI International Lorraine suivie du règlement par l'entreprise d'une avance sur participation, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de cette dernière aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par CCI International Lorraine qui n'ont qu'une valeur indicative. Les conditions générales de ventes accompagnent systématiquement les factures sur participation envoyées aux entreprises par CCI International Lorraine.

1.1 La prestation inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir : les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bulletin d'inscription. Les frais de mission du(es) collaborateur(s).

1.2 Dans la prestation de CCI International Lorraine ne sont pas inclus, sauf mention spécifique dans le bulletin d'inscription : les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les assurances (accident, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons), les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, repas, les dépenses personnelles, les frais de visas.

II. Conditions de participation et de paiement

Les prestations rendues par CCI International Lorraine font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

2.1 Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Lorraine:

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total de la prestation, sauf mention spécifique dans le bulletin d'inscription

A réception, CCI International Lorraine accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant au règlement reçu.

2.2 Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International Lorraine que si le bulletin d'inscription et le règlement sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'inscription.

2.3 La réception des pièces indiquées en 2.1 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International Lorraine.

2.4 Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Toute déclaration erronée ou avis négatif ultérieur du ou des financeurs entraînera le remboursement par l'entreprise de la subvention indûment perçue.

2.5 A l'issue de la prestation, CCI International Lorraine émettra, en cas de versement d'un acompte de 50% du montant total de la prestation, une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission incluant les frais de mission supplémentaires le cas échéant, diminué du montant de l'acompte versé. Cette facture est envoyée par courrier au client. Le solde devra être réglé sous 30 jours fin de mois.

III. Information et confidentialité

3.1 Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Lorraine toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (tarifs, prix, questionnaire de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux partenaires potentiels.

3.2 CCI International Lorraine s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du client.

3.3 CCI International Lorraine pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

4.1 Du fait de CCI International Lorraine

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International Lorraine se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

4.2 Du fait du client

En cas d'annulation, la CCI International Lorraine sera en droit de conserver l'acompte/et ou le règlement total, et de facturer, le cas échéant, le résiduel à hauteur des dépenses réelles déjà engagées.

V. Assurances

CCI International Lorraine n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.